

**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**

GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 17 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé au Pôle de l'eau à SAINT-PAIR-SUR-MER, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SÉVIN, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Christine ALBAREZ	Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Catherine HERSENT	M. Alain NAVARRET
M. Serge AMAURY	M. Roger DAVY	M. Jean HERVET	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Annick ANDRIEUX	Mme Christine DEBRAY	M. Daniel HUET	M. Michel PICOT
Mme Danielle BIEHLER	M. Bernard DEFORTESCU	Mme Danielle JORE	M. Jean-Pierre REGNAULT
M. Pierre Jean BLANCHET	M. Philippe DESQUESNES	M. Jean-Paul LAUNAY	Mme Annie ROUMY
M. Roger BRIENS	M. Gérard DIEUDONNE	M. Jack LELEGARD	Mme Claire ROUSSEAU
M. Alain BRIERE	M. Denis FERET	M. Pierre LOISEL	M. Jean-Marie SEVIN
M. Michel CAENS	M. David GALL	M. Arnaud MARTINET	Mme Chantal TABARD
M. Pierre CHERON	M. Sylvie GATE	M. Michel MESNAGE	M. Dominique TAILLEBOIS
			M. Jean-Marie VERON

Suppléants : M. Yannick JOUENNE suppléante Mme Patricia LECOMTE.

Procurations : Mme Nadine BUNEL à M. Daniel HUET, Mme Valérie COUPEL à M. Michel CAENS, Mme Mireille DENIAU à M. Roger DAVY, M. Gérard DESMEULES à Mme Annie ROUMY, Mme Gaelle FAGNEN à M. Gérard DIEUDONNÉ, M. Daniel GAUTIER à Mme Christine DEBRAY, M. Guy LECROISEY à M. Dominique TAILLEBOIS, M. Daniel LECUREUIL à Mme Danielle JORE, Mme Frédérique LEGAND à M. Michel PICOT, Mme Bernadette LETOUSEY à M. Bernard DEFORTESCU, Mme Violaine LION à Mme Catherine HERSENT, Mme Maryline MAZIER à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Valérie MELLOTT à M. Pierre-Jean BLANCHET.

Excusés : Mme Valérie COMBRUN, Mme Gisèle DESIAGE, Mme Delphine DESMARS, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Louis LECONTE, Mme Florence LEQUIN, M. Stéphane THEVENIN, Mme Dominique BAUDRY, Mme Claudine GIARD.

Secrétaire de séance : M. Denis FÉRET.

Date de convocation et affichage : 10 décembre 2019.

Le nombre de conseillers en exercice étant de 60, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2019- 192

PLU DE LONGUEVILLE APPROBATION DE LA RÉVISION

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Granville Terre & Mer est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document tenant lieu et de carte communale depuis le 1^{er} janvier 2018. Ainsi par délibération du conseil communautaire en date du 30 Janvier 2018, il a été acté la poursuite des procédures de révision de PLU entamées par les communes. C'est le cas notamment de la procédure de révision du PLU de Longueville.

Pour tenir compte, d'une part, des avis des personnes publiques, d'autre part, des observations formulées par le public au cours de l'enquête publique et enfin du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, le projet de PLU tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire doit être modifié en vue de son approbation.

La présente délibération a pour objet de rappeler les grandes étapes de la révision du PLU de Longueville et d'exposer les modifications apportées au dossier de PLU.

- Par délibération en date du 13 Décembre 2016, la commune de Longueville a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération fixe les objectifs de cette révision avec les termes suivants :
 - Etudier de nouvelles possibilités d'urbanisation, en tenant compte du projet de ZAC de la commune voisine [Donville-les-Bains]
 - Mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT [du pays de la Baie]
 - Ajuster le contenu du PLU aux nouvelles exigences réglementaires (Grenelle de l'environnement, ...)
 - Revoir le règlement du PLU en ce qui concerne l'assainissement, l'évolution du bâti en milieu rural, les haies classées ;
 - Etudier les possibilités d'accueil ou d'extensions d'entreprise ;

Dans cette même délibération, la commune de Longueville a également défini des modalités de concertation qui se sont tenues pendant toute la durée de la procédure, à savoir :

- Affichage en mairie de la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Longueville durant 1 mois ;
 - Publications d'articles dans les bulletins municipaux de :
 - Décembre 2016,
 - Juillet 2017,
 - Décembre 2017,
 - Juillet 2018 ;
 - Organisation d'une réunion publique présentant le diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 6 juillet 2017 ;
 - Mise à disposition du public d'un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public durant toute la procédure ;
 - Parution dans la Manche Libre du 4 août 2018.
- Le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables s'est tenu en conseil municipal le 25 Septembre 2017.
 - Par délibération en date du 12 Décembre 2017, la commune de Longueville a donné son accord pour la poursuite de la procédure de révision du PLU de la commune dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.
 - Le 27 Août 2018, la commune de Longueville a donné un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU et au bilan de la concertation par la communauté de communes.
 - Le projet de PLU a été soumis pour avis au cas par cas à l'autorité environnementale. En date du 15 Février 2018, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a demandé à ce que le projet de PLU soit soumis à une évaluation environnementale. L'avis de la MRAE a été rendu en date du 3 Avril. Il s'agit d'un avis favorable assorti de demandes d'ajustements.
 - Par délibération en date du 25 Septembre 2018, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a arrêté le projet de PLU de la commune de Longueville et a tiré le bilan de la concertation.

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes a sollicité l'avis des personnes publiques associées (PPA) et organismes associés à l'élaboration du PLU par courrier en date 5 décembre 2018. Cette consultation s'est conclue par la réception de 10 avis favorables et 2 réponses sans avis. Des demandes d'ajustements ont été formulées notamment par les services de l'Etat.

Les avis résumés et les réponses apportées sont analysés dans le rapport d'enquête publique et les modifications du projet de PLU qui en découlent sont présentées en annexe
La synthèse des remarques des Personnes Publiques Associées (P.P.A.) est présentée en annexe, ainsi que la justification de leur prise en compte ou non dans les différentes pièces du PLU composant le document final soumis à approbation.

- Par arrêté 2019-UR-08 en date du 03 Avril 2019, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a prescrit la mise à l'enquête publique (du 19 Avril au 20 Mai 2019) de la procédure de révision du PLU de Longueville.

L'enquête publique s'est déroulée de manière satisfaisante (4 permanences en commune, 23 remarques et 9 courriers ou courriels) et le commissaire enquêteur a conclu son rapport avec un avis favorable assortie de recommandations.

Une des remarques de l'enquête publique portant sur la constructibilité dans la zone d'activité des Delles, la Communauté de Communes a engagé, suite à l'enquête publique, la réalisation d'une étude de dérogation au titre de l'article L111-8 du code de l'urbanisme. Cette étude est ajoutée dans les annexes du PLU soumis a approbation. Cette étude a permis de conclure à la possibilité de revoir la règle d'implantation (de 75 à 45 m) par rapport à la route départementale et de proposer un schéma d'aménagement cohérent pour cette zone.

- Les avis joints au dossier, les observations du public, le rapport du commissaire enquêteur et les modifications apportées au document ont été présentées lors d'une conférence intercommunale des maires en date du 2 Décembre 2019. Cette conférence a également permis de présenter l'étude complémentaire L111-8.
- Par délibération en date du 16 Décembre 2019, la commune de Longueville a donné un avis favorable à l'approbation du PLU par la communauté de communes

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 13 Décembre 2016 de la commune de Longueville qui a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de la concertation ;

Vu la délibération en date du 25 Septembre 2017 de la commune de Longueville attestant de la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu la délibération en date du 12 Décembre 2017 de la commune de Longueville qui a donné son accord pour la poursuite de la procédure de révision du PLU de la commune dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer ;

Vu la délibération de la commune de Longueville en date du 27 Août 2018 donnant un avis favorable à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme;

Vu l'arrêté en date du 3 Avril 2019 du président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer qui a prescrit la mise à l'enquête publique (du 19 Avril 2019 au 20 Mai 2019) du projet de PLU arrêté de Longueville ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le PLU arrêté ;

Vu le rapport et l'avis du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Longueville sur le dossier d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 16 Décembre 2019 ;

Vu la conférence intercommunale des maires en date du 2 Décembre 2019, portant sur la présentation des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur et des

modifications apportées au document en vue de son approbation en application de l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au dossier de PLU arrêté pour tenir compte :
des avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de PLU. ;
des observations du public
du rapport et des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Considérant que ces modifications, détaillées dans la note explicative de synthèse intégrée à la présente délibération n'ont pas pour incidence de porter atteinte à l'économie générale du projet, que le PLU a été enrichi des modifications proposées suite aux remarques des Personnes Publiques Associées (PPA) et des remarques de l'enquête publique ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Président demande l'avis de Conseil Communautaire, lequel après avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longueville tel qu'il est annexé à la présente délibération.**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération du conseil communautaire sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes Granville Terre et Mer, ainsi qu'en mairie de Longueville. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Longueville et au pôle de proximité de la communauté de communes Granville Terre et Mer, à Bréhal, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

Fait à Granville, le 26/12/2019
Document signé électroniquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20191217-2019-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2019

Affichage : 24/12/2019